



Le label  
du chauffage  
au bois

## COMMUNIQUE DE PRESSE

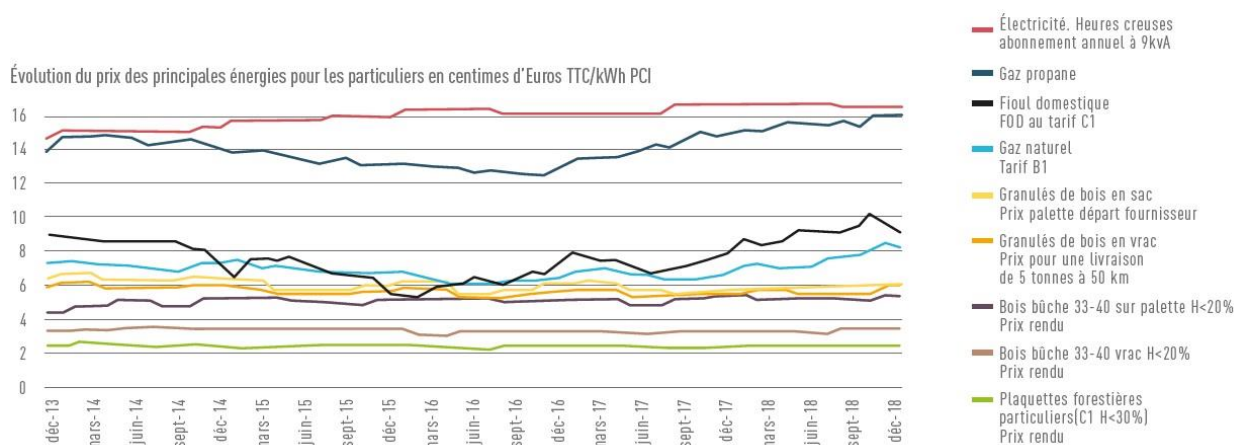
Paris, le 8 juillet 2019

### FAIRE INSTALLER UN APPAREIL DE CHAUFFAGE AU BOIS LABELISE FLAMME VERTE CET ETE, C'EST BENEFICIER, DES LA PROCHAINE SAISON DE CHAUFFE, D'ECONOMIES SUR SA FACTURE DE CHAUFFAGE

L'hiver dernier, les prix des énergies fossiles ont flambé et impacté sensiblement le budget de chauffage des ménages français. Déjà en 2017, la facture moyenne annuelle d'énergie des particuliers s'élevait à 2 906 euros, soit 8,5% de leur budget de consommation (source : MTES).

Beaucoup de foyers décident d'installer un nouvel équipement de chauffage au bois en hiver. Il est préférable d'anticiper de manière à profiter, dès le début de l'automne, des économies que procure ce mode de chauffage. La saison estivale est le bon moment pour changer son équipement et faire le choix du chauffage au bois, un mode de chauffage économique, renouvelable et non émetteur de gaz à effet de serre.

Le combustible bois, granulé comme bûches, est une énergie locale au prix stable, non dépendante des événements internationaux, et bon marché comme le démontre le tableau ci-dessous.



Son développement est encouragé par les pouvoirs publics, qui apportent des soutiens financiers aux particuliers choisissant de s'équiper d'un appareil de chauffage au bois ou de le renouveler, principalement à travers le Crédit d'impôt pour la transition énergétique (CITE).

Ces aides publiques sont octroyées aux appareils répondant à des critères de performance énergétique et environnementale, tels que ceux reconnus par le label Flamme Verte.

Plus de 5 000 références d'appareils sont labélisés Flamme Verte, ce qui offre une gamme de choix très étendue aux ménages désireux de s'équiper. La liste des appareils labélisés est consultable sur le site public du label Flamme Verte, sur lequel se trouvent également les contacts des fabricants : <https://www.flammeverte.org/appareils>

Pour savoir de quelles aides les particuliers peuvent bénéficier jusqu'à la fin de cette année, toutes les informations sont listées dans la [rubrique aide financière](#) du site Flamme Verte.

**Contact presse Flamme Verte** : Quitterie VINCENT, [quitterie.vincent@enr.fr](mailto:quitterie.vincent@enr.fr) - 01 48 78 05 60

*Créé en 2000 par les industriels et l'ADEME, le label **Flamme Verte**, promeut une filière de qualité pour le chauffage au bois en attestant la mise sur le marché d'appareils performants d'un point de vue énergétique et environnemental. Actuellement, le label Flamme Verte représente plus de 5 200 références commerciales présentes partout en France.*

**Pour suivre Flamme Verte** : [www.flammeverte.org](http://www.flammeverte.org) – sur twitter : @FlammeVerte